

EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS

N°2024/48 à 2024/69

DU CONSEIL COMMUNAL

DU 19 JUIN 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf juin, le Conseil Communal de la Commune de Lomme s'est réuni sous la Présidence de Monsieur Olivier CAREMELLE, Maire de la Commune Associée de Lomme, à la suite de la convocation en date du treize juin deux mille vingt-quatre, laquelle convocation a été publiée sur le site de la Ville, conformément à la loi.

Nombre de conseillers en exercice : 35

PRESENTS :

M. Olivier CAREMELLE, Maire.

Mme Delphine BLAS - M. Jean-Christophe LIPOVAC - M. Michel VANHEE – Mme Karima HARIZI – M. André BUTSTRAEN – Mme Claudie LEFEBVRE – M. Bouchta DOUICHI – M. Alain GRILLET, Adjoints au Maire.

Mme Mauricette GOURDIN – Mme Monique LEROY - Mme Marie-Pierre SEGOND - M. Serge THERY – M. Jean-Robert MESSING - Mme Valéria GRASELLI – Mme Nouria BELAYACHI - Mme Isabelle CAMBIER – Mme Anne LEDUC - M. Cédric BERLEMONT - M. Lucas LEROY - Mme Stéphanie MORELLI - M. Romain FYVEY – Mme Claire ZYTKA-TARANTO - M. Vincent DHELIN – M. Saïd BECHROURI - M. Joffrey LEROY – M. Philippe DUEZ – Mme Catherine de RUYTER - M. Nicolas GROSSE - M. Maxime MOULIN, Conseillers Communaux.

EXCUSES :

Mme Muriel SERGHERAERT - Mme Cécile MESANS, Adjointes au Maire

Mme Martine PONCHANT – M. Philippe LEMIERE– M. Roger VICOT, Conseillers Communaux.

Madame Muriel SERGHERAERT a donné pouvoir à Madame Delphine BLAS

Madame Cécile MESANS a donné pouvoir à Madame Claudie LEFEBVRE

Madame Martine PONCHANT a donné pouvoir à Monsieur Bouchta DOUICHI

Monsieur Philippe LEMIERE a donné pouvoir à Monsieur Michel VANHEE

Monsieur Roger VICOT a donné pouvoir à Monsieur Olivier CAREMELLE

CONSEIL COMMUNAL DE LOMME

SEANCE
Du 19 juin 2024

DELIBERATION

2024 / 57 - SUBVENTION A L'ASSOCIATION « COLLECTIF CITOYEN DU QUAI DES TRANSITIONS » AU TITRE DE L'ANNEE 2024.

Par délibérations n°2021/101 du Conseil Communal de Lomme du 8 décembre 2021 et n° 21/555 du Conseil Municipal de Lille du 10 décembre 2021, intitulée « Lomme en TransitionS : Horizon 2030 - Délibération-cadre - Feuille de route. », la Ville de Lomme s'est engagée à accompagner les initiatives en faveur des transitions écologique, économique, solidaire et numérique.

L'action en faveur d'une économie soutenable, inclusive et circulaire est l'une des huit priorités qu'elle s'est fixées, avec des actions favorisant l'éco-citoyenneté.

Dans ce cadre, il est proposé de soutenir l'association « Collectif citoyen du quai des transitions » dont l'action tend à permettre à toutes et à tous un meilleur accès à l'information et aux savoir-faire autour des enjeux que représentent les transitions. Cette association, organisée sous forme collégiale et créée en novembre 2022, est composée de citoyens engagés qui se sont rencontrés lors des ateliers de co-construction du projet "La Fabrique Citoyenne des Transitions" au long de l'année 2022. Ces ateliers, organisés par la ville de Lomme, permettaient aux habitants et associations ayant fait part de leur intérêt pour la création d'un tiers lieu d'initiative citoyenne, de se rencontrer pour définir les contours de ce projet qui prendrait place dans les locaux de l'ancienne Gare de Lomme. C'est en ouverture de la Semaine de Transitions en mai 2023 que ce lieu nommé "Le Quai des Transitions" a été inauguré.

Bilan 2023

Au long de l'année 2023, au "Quai des Transitions" ainsi que dans d'autres quartiers lommois, l'association a proposé des temps de formation, d'animation et d'ateliers, ouverts à tous et abordant les différents enjeux des transitions. Les ateliers proposés ont pour but de rendre le citoyen plus résilient, plus autonome, plus sobre dans son parcours quotidien.

Dès mars 2023, l'association a proposé, en partenariat avec les magasins Envie, la collecte des équipements numériques inutilisés en vue de leur recyclage ou leur reconditionnement.

Lors de la Semaine des Transitions 2023, elle a proposé aux écoliers lommois un atelier sur la lactofermentation des légumes. L'association a également proposé une table documentaire à la Médiathèque l'Odyssée sur le thème des transitions.

Pendant l'été, elle a participé à l'expérimentation de la MEL (Métropole Européenne de Lille) (Métropole Européenne de Lille) "Libre cour, libre jardin" à l'école Victor Hugo.

Programme d'activités 2024

Programmation :

Depuis septembre, l'association propose une programmation mensuelle construite et animée avec ses adhérents. Certaines animations sont récurrentes et rencontrent un grand succès, c'est le cas par exemple des "Repair Café" (réparation de petit-électroménager, de vêtements et d'informatique) ou des ateliers "Bric et broc", à destination des enfants. Des initiations à la soudure, au tricot ou encore des ateliers d'écriture ont aussi été mis en place et permettent à un public varié de se retrouver au Quai des Transitions.

En mai se tient un marché d'artisans pour le premier anniversaire du Quai.

L'association souhaite également pérenniser les animations qu'elle propose, renforcer son tissu de bénévoles et proposer de nouveaux services liés à l'échange de biens et de services ouverts à toutes et tous. Elle envisage d'amorcer de nouvelles animations autour de la transition alimentaire, justifiant l'aménagement d'un espace cuisine et d'espaces de convivialité.

Partenariats :

L'association s'appuie sur les acteurs associatifs et économiques locaux, pour proposer une programmation en lien avec les événements nationaux liés aux transitions (Semaine de réduction des déchets numériques, semaine européenne des mobilités, World Clean Up Day...).

Elle exerce également en complémentarité avec les événements proposés par la Ville de Lomme (Estivales, Semaine des Transitions, 48h de l'agriculture urbaine, Forum contre la précarité énergétique, Fête de la nature). Le Quai des Transitions tend ainsi à renforcer ses liens avec les structures de la ville telles que la Médiathèque l'Odyssee ou les maisons des solidarités afin de travailler en complémentarité et de toucher de nouveaux publics.

En 2024, ses liens avec le tissu associatif et économique local tendent à se renforcer dans le cadre d'échanges de pairs à pairs, afin d'accompagner et d'outiller les associations lommoises sur leur transition écologique. Il s'agit également, en lien avec le service Animation – Vie Associative de mettre en commun des actions, besoins, matériels et de contribuer aux temps forts destinés aux associations locales, notamment via le Forum des Associations.

Structuration :

Le recrutement d'un salarié et d'un alternant fin 2023 a permis une extension des horaires d'ouverture du lieu et une diversification des thématiques abordées et donc des publics. Une stagiaire a également été recrutée en 2024 pour 6 mois, afin de renforcer le collectif sur les volets événementiel et communication.

Afin de poursuivre la dynamique collective, la pérennisation des animations actuelles mais également la mise en place de nouvelles initiatives,

Le Conseil Communal, après en avoir délibéré, décide de bien vouloir :

- ◆ **ATTRIBUER** une subvention d'un montant de 15.000 € à l'association « Collectif citoyen du quai des transitions » (SIRET 921 463 816 00014) au titre de l'année 2024 ;

- ◆ **IMPUTER** les crédits de paiement correspondants au chapitre 65, fonction 311, article 65748 – opération n° 1079 « Soutien aux associations culturelles » - Code service NEN.

ADOPTE A LA MAJORITE,

Contre : M. MOULIN

Fait et délibéré à Lomme, les jour, mois et an ci-dessus.

Pour expédition conforme,

Le Maire de Lomme

10



Publié le : 08 JUL. 2024

La présente délibération peut faire l'objet d'un recours pour excès de pouvoir devant le Tribunal Administratif de Lille dans un délai de 2 mois à compter de sa publication. Le Tribunal Administratif peut aussi être saisi par l'application informatique « Télérecours Citoyens » accessible par le site Internet www.telerecours.fr.

DÉPENSES		2024
60 - Achats		
	Achat d'études et de prestations de service	
	Fournitures non stockable (eau, énergie)	
	Achats non stockés de matières et de fournitures	1 500
	Autres fournitures	10 000
61 - Services extérieurs		
	Sous-traitance générale	
	Locations	
	Entretien et réparations	500
	Assurances	390
	Documentation	100
	Divers	
62 - Autres services extérieurs		
	Rémunération intermédiaire et honoraires	31 000
	Publicité, publication	2 000
	Déplacements, missions	1 500
	Frais postaux et télécommunication	600
	Services bancaires et autres	400
63 - Impôts et taxes		
	Impôts et taxes sur rémunération	-
	Autres impôts et taxes	
64 - Charges du personnel		
	Rémunération du personnel	-
	Charges sociales	-
	Autre charges de personnel (intervenant extérieur)	6 900
65 - Autres charges de gestions courantes		
66 - Charges financières		
67 - Charges exceptionnelles		
68 - Dotation aux amortissements		
86 - Emploi des contributions volontaires		
	Mise à disposition local bénévoles	11 000
		11 000
Total des charges		65 890
RECETTES		2024
70 - Ressources propres		
	Prestation de services	5 500
	Ventes de marchandises	
	Produits des activités annexes	3 000
74 - Subventions d'exploitation		
	FDVA	5 500
	MEL	
	Communes	15 000
	Autres recettes, précisez	
75 - Autres produits de gestion courante		
	Mécénats	
	Dons	
	Adhésions / cotisations	500
76 - Produits financiers		
77 - Produits exceptionnels		
78 - Reprise sur investissement		
79 - Transfert de charges		
87- Contribution volontaire en nature		
	Don en nature bénévoles	11 000
		11 000
Total des produits		40 500
Complément pris sur la trésorerie		25 390

Budget prévisionnel 2024
de l'association

"Collectif Citoyen de
"Civ. des Transitions"

B. DROUOT

Trésorier



Association « Collectif Citoyen du Quai des Transitions »

Siège social : 69 rue Victor Hugo, 4 cité de l'Espérance à Lille (59160)

Enregistrée à la Préfecture du Nord sous le n° RNA : W595041449

SIRET : 92146381600022

Je soussigné, Gilles GONCALVES, référent légal de l'association « Collectif Citoyen du Quai des Transitions » donne délégation à Bertrand DROUOT, membre du collège et trésorier de l'association pour déposer toute demande de subvention et signer au nom de l'association les formulaires correspondants, ainsi que tous les documents associés (budgets prévisionnels, RIB, etc...).

Fait à Lomme le 24 février 2024 pour valoir ce que de droit.

Gilles GONCALVES



Bertrand DROUOT



DEMANDE DE SUBVENTION FONCTIONNEMENT 2024 ASSOCIATION HORS SPORT

Loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations art. 9-1, 10 et 10-1 Décret n° 2016-1971 du 28 décembre 2016.

Ce formulaire est à envoyer à : vieassociative@mairie-lomme.fr ou à envoyer/déposer au : Pôle Associatif Michelet, 112 rue du XXème siècle 59160 Lomme (demande de subvention), **AU PLUS TARD AVANT LE 31 OCTOBRE 2023**

Cocher les cases correspondant à votre demande :

FREQUENCE - RECURRENCE	
<input type="radio"/> PREMIERE DEMANDE	<input checked="" type="radio"/> EN NUMERAIRE (en argent)
<input checked="" type="radio"/> RENOUVELLEMENT	<input type="radio"/> EN NATURE (Prêt de salle ou de matériel)
Association : Collectif Citoyen du Quai des Transitions	
Montant souhaité : 15.000€	

Liste des pièces à joindre obligatoirement à ce dossier pour permettre l'étude de votre dossier :

- Statuts signés et datés,
- Procès-Verbal de la dernière Assemblée Générale 2023,
- Attestation d'assurance pour l'année 2023/2024,
- RIB de l'association,
- Avis de situation Sirene
- Liste des membres du bureau et du Conseil d'Administration
- Bilan d'activité 2022 ou saison 2022/2023
- Bilan financier 2022 ou saison 2022/2023 et budget prévisionnel 2024 ou saison 2023/2024 sont contenus dans le dossier. **Ils doivent être datés et signés par le président** (ou par son représentant ; joindre la délégation de signature)

Pour les nouvelles demandes :

- Récépissé de préfecture
- Procès-verbal d'Assemblée Générale constitutive
- Publication au Journal Officiel

1- Identification de l'Association

1.1 Nom - Dénomination :

Collectif Citoyen du Quai des transitions

.....
.....
Sigle de l'association : CCQT Site web: <https://www.quaidestransitions.fr/>

1.2 Numéro Siret : 92146381600022

1.2 bis code NAF :

1.3 Numéro RNA ou à défaut celui du récépissé en préfecture : W595041449

1.4 Adresse du siège social :

rue de la Gare

Code postal : 59160 Commune : LOMME

1.5 Représentant-e légal-e

Nom : GONCALVES Prénom : Gilles

Fonction : Référent

Téléphone : 0614101590 Courriel : gilles@quaidestransitions.fr

1.6 Identification de la personne chargée de la présente demande de subvention (si différente du représentant légal)

Nom : Drouot Prénom : Bertrand

Fonction : trésorier de l'asso

Téléphone : 0698448924 Courriel : bertrand@quaidestransitions.fr

2. Relations avec l'administration

Votre association bénéficie-t-elle d'agrément(s) administratif(s) ? oui non

Si oui, merci de préciser :

Type d'agrément : attribué par en date du :

.....
.....

L'association est-elle reconnue d'utilité publique ? oui non

Si oui, date de publication au Journal Officiel :

L'association est-elle assujettie aux impôts commerciaux ? oui non

3. Relations avec d'autres associations

A quel réseau, union ou fédération, l'association est-elle affiliée ? (indiquer le nom complet, ne pas utiliser de sigle)

Compagnie des Tiers-Lieux Haut-de-France

Repair-Café international

ADAV

L'association a-t-elle des adhérents personnes morales : NON OUI Si oui, lesquelles?

4. Moyens humains

Nombre de bénévoles : Bénévole : personne contribuant régulièrement à l'activité de l'association, de manière non rémunérée	7+10
Nombre de volontaires : Volontaire : personne engagée pour une mission d'intérêt général par un contrat spécifique (par ex. Service civique)	
Nombre total de salariés :	1
Dont nombre d'emplois aidés	
Nombre de salariés en équivalent temps plein travaillé (ETPT)	1
Nombre de personnels mis à disposition ou détachés par une autorité publique	0

		Au 31 décembre 2022 ou fin de saison	Au 31 octobre 2023
NOMBRE D'ADHERENTS Adhérent : personne ayant marqué formellement son adhésion aux statuts de l'association	LOMMOIS :	8	42
	LILLOIS / HELLEMMOIS :		
	EXTERIEURS :		
NOMBRE D'ADHERENTS	Moins de 18 ans :		0
	Plus de 18 ans :		42
REPARTITION HOMME / FEMME	Femme :		19
	Homme :		23
Montant de la cotisation en Euros, par an :	Lommois : Lillois / Hellemmois : Extérieurs : Autre type d'adhésion :		Prix libre, minimum 1€

5. Bilan financier de l'association : « _____ »

Année 2023 (année 2022 si l'année en cours n'est pas validée) ou exercice du 1^{er} septembre 2022 au 31 aout 2023

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 1	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations :	
Services bancaires, autres			
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
Excédent (bénéfice)		Insuffisance (déficit)	
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	
SOLDE DES COMPTES BANCAIRES en fin d'exercice comptable			
Compte courant		€	
Livret		€	
Caisse		€	

Nom du Signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

Etat de la trésorerie :

Il s'agit de présenter l'état de la trésorerie, justifier des excédents, démontrer la capacité d'autofinancement de l'association et la gestion budgétaire saine. Ne pourront être financés que les associations dont les réserves financières sont inférieures à 3 fois ses besoins annuels (sauf projet ou action à financer nécessitant un budget conséquent) : (Voir le fichier bilan financier 2023 pour plus de détails) L'excédent 2023 s'explique par les points suivants :

- retard dans la mise à disposition des locaux (travaux de la gare)
- versement de la subvention MEL en fin d'année
- démarrage progressif de nos activités
- retard sur le recrutement du co-ordinateur du quai

	ACTIF			PASSIF	
	Brut	Amort.	Net	Net	
Immobilisations	0	0	0	Fonds associatifs	0
Participations	15,00		15,00	Report à nouveau	0
Stocks	0		0	Résultat de l'exercice	35 005,76
Placements	34 845,76		34 845,76	Dettes	
Banque	137,46		137,46	Bancaires (Emprunts MT et LT)	0
Caisse	114,22		114,22	Courantes (Fournisseurs, Sociales, ...)	0
				Autres (CC Sociétaires)	108,63
TOTAL ACTIF	35 112,44	0,00	35 112,44	TOTAL PASSIF	35 112,44

Aides financières autres que celles de la ville de lomme :

Avez-vous déposé un dossier de demande de subvention auprès :

Métropole Européenne de Lille (M.E.L.)	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Général du Nord	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>
Conseil Régional Hauts-De-France	OUI <input type="checkbox"/>	NON <input checked="" type="checkbox"/>

Avez-vous entrepris des démarches auprès de partenaires privés ? Oui Non

Si oui lesquels ?

Montant aide financière et Montant aide matérielle

Nom	Montant de l'aide financière	Montant de l'aide matérielle

6. Fonctionnement - Objet de la demande

Objectifs :

L'objectif de la demande concerne le financement pour terminer l'aménagement des locaux (atelier, cuisine, agora), espace extérieur, l'achat d'équipements, de fournitures et d'outils pour équiper les différents ateliers en cours ou à venir, l'appel à des prestations extérieures pour des animations spécifiques et finalement le financement du coordinateur du Quai.

Description :

Le Quai des Transitions a pour vocation de sensibiliser les citoyens sur les problèmes liés aux différentes transitions (mobilité, alimentation, énergie, habitat, numérique ...) par le biais de fresques ou de conférences-débats. Dans un second temps des ateliers leur sont proposés pour le passage aux actes. Le but est de rendre le citoyen plus résilient, plus autonome, plus sobre dans son parcours quotidien. Le Quai est aussi un lieu de partage d'expériences dans ces domaines avec une forte composante sociale et sociétale.

Evaluation / indicateurs proposés au regard des objectifs ci-dessus (par exemple, nombre de d'adhérents, équilibre budgétaire, mobilisation de bénévoles, etc.) : voir rapport d'activité 2023 pour plus de détails

- Nombre d'ateliers, conférences proposés : 61
 - Nombre d'adhérents : 40
 - Nombre de visiteurs au Quai : 457
 - Nombre de bénévoles : 17
 - Nombre jours d'ouverture : 82
- Indicateurs donnés pour la période Mai-Décembre 2023

Lieu(x) concerné(s) par l'activité de l'association :

L'ancienne gare de Lomme

Moyens matériels et humains (prêt de matériel, salle, nombre de bénévoles mobilisés) sollicités ou qui le seront :

L'équipe actuelle se compose :

- d'un collège qui comprend 4 femmes et 3 hommes à l'initiative de la création de l'association
- un coordinateur à temps plein payé en prestation grâce aux subventions de démarrage
- un stagiaire en formation master pro pilotage des tiers-lieux
- une dizaine de bénévoles mobilisés ponctuellement sur des ateliers spécifiques.

On espère en 2024 développer davantage le recrutement de bénévoles pour renforcer le collège et les ateliers. Egalement l'accueil de stagiaires ou de contrats civiques sont prévus au fil de l'eau.

7. Engagement auprès de la commune

L'association a-t-elle participé à la vie de la commune au cours de l'année écoulée ?

Vie Locale	Forum des associations en 2023	
	Réunion du Collectif Associatif le 23 septembre 2023	
	Parcours éducatifs	
	Manifestations patriotiques	
	Autres	Forum santé-sport, semaine de la transition écologique,
Animation	Carnaval	World-cleanup day, opération "libre cour, libre jardin" école Victor
	Estivales	Hugo
	Marché de Noël	
	Evénement Solidaire	
	Autres / à l'initiative de l'association (préciser)	semaine du Digital CleanUp day

8. Développement durable

« Intégrer dans ses pratiques quotidiennes des actions en faveur du développement durable ou en faveur de la transition écologique : par exemple, mobilité douce, tri sélectif, achat durable, vérification des charges fonctionnelles des locaux utilisés, etc. ».

Détaillez comment votre association participe à cette action :

A coté des différentes fresques (Climat, Déchet, Numérique, Bas Carbone, ...) les membres du collège et les adhérents de l'association reçoivent une sensibilisation aux enjeux du DD. Des ateliers sont régulièrement proposés pour agir concrètement sur les aspects "réduire, recycler, réparer et réemploi". Des points de collectes sont présents dans les locaux pour récupérer bouchons de liège, capsules métalliques et capsules plastiques. L'équipe a fait appel à de nombreux dons pour récupérer des outils et meubles nécessaires aux ateliers.

9. Fonctionnement régulier et démocratique

- Nombre de réunion du Conseil d'Administration : une réunion mensuelle du conseil est organisée
- Assemblée Générale réalisée le : 1er assemblée est programmée le 29 mars 2024
- Nombre d'adhérents présents à l'Assemblée Générale : (..... % du nombre total des adhérents) à venir pour le 29 mars 2024
- Nombre de réunion du Bureau de l'association : Vu la taille du conseil (7 personnes) bureau et conseil sont confondus pour le moment
- Politique de formation :

Des ateliers internes sont proposés pour ceux qui le souhaitent. On a également prévu un budget formation pour faire monter en compétence les bénévoles actifs de l'association par le biais de prestations externes.

10. Budget prévisionnel de l'association « _____ »

Intitulé : « _____ »

Année 2024 ou exercice du 1^{er} septembre 2023 au 31 aout 2024

CHARGES	Montant	PRODUITS	Montant
CHARGES DIRECTES		RESSOURCES DIRECTES	
60 - Achats	0	70 - Vente de produits finis, de marchandises, prestations de services	
Achats matières et fournitures		73 - Concours publics	
Autres fournitures		74 - Subventions d'exploitation 2	0
		Etat : préciser le(s) ministère(s), directions ou services déconcentrés sollicités cf. 1ère page	
61 - Services extérieurs	0		
Locations			
Entretien et réparation			
Assurance		Conseil-s Régional(aux) :	
Documentation			
62 - Autres services extérieurs	0	Conseil-s Départemental (aux) :	
Rémunérations intermédiaires et honoraires			
Publicité, publication			
Déplacements, missions		Communes, communautés de communes ou d'agglomérations:	
Services bancaires, autres		Ville de Lomme	
63 - Impôts et taxes	0		
Impôts et taxes sur rémunération			
Autres impôts et taxes		Organismes sociaux (CAF, etc. détailler) :	
64 - Charges de personnel	0	Fonds européens (FSE, FEDER, etc.)	
Rémunération des personnels		L'agence de services et de paiement (emplois aidés)	
Charges sociales		Autres établissements publics	
Autres charges de personnel		Aides privées (fondation)	
65 - Autres charges de gestion courante		75 - Autres produits de gestion courante	0
		756. Cotisations	
		758. Dons manuels - Mécénat	
66 - Charges financières		76 - Produits financiers	
67 - Charges exceptionnelles		77 - Produits exceptionnels	
68 - Dotations aux amortissements, provisions et engagements		78 - Reprises sur amortissements, dépréciations et provisions	
69 - Impôt sur les bénéfices (IS); Participation des salariés		79 - Transfert de charges	
CHARGES INDIRECTES REPARTIES AFFECTEES AU PROJET		RESSOURCES PROPRES AFFECTEES AU PROJET	
Charges fixes de fonctionnement			
Frais financiers			
autres			
TOTAL DES CHARGES HORS CVN	0	TOTAL DES PRODUITS HORS CVN	0
CONTRIBUTIONS VOLONTAIRES EN NATURE (CVN)			
86 - Emplois des contributions volontaires en nature		87 - Contributions volontaires en nature	
860 - Secours en nature		870 - Dons en nature	
861 - Mise à disposition gratuite de biens et services		871 - Prestations en nature	
862 - Prestations			
864 - Personnel bénévole		875 - Bénévolat	
TOTAL DONT CVN		TOTAL DONT CVN	

Nom du Signataire :

Qualité :

Date :

Signature :

1 Ne pas indiquer les centimes d'euros.

2 L'attention du demandeur est appelée sur le fait que les indications sur les financements demandés auprès d'autres financeurs publics valent déclaration sur l'honneur et tiennent lieu de justificatifs

9. Attestations

Le droit d'accès aux informations prévues par la loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés s'exerce auprès du service ou de l'établissement auprès duquel vous déposez cette demande.

Je soussigné(e), (nom et prénom) ...Bertrand Drouot.....

Représentant(e) légal(e) de l'association : Collectif Citoyen du Quai des Transitions

Si le signataire n'est pas le représentant statutaire ou légal de l'association, joindre le pouvoir ou mandat (portant les 2 signatures - celle du représentant légal et celle de la personne qui va le représenter -) lui permettant d'engager celle-ci (8).

Déclare :

- que l'association est à jour de ses obligations administratives (9), comptables, sociales et fiscales (déclarations et paiements correspondants) ;
- que l'association souscrit au contrat d'engagement républicain annexé au décret pris pour l'application de l'article 10-1 de la loi n° 2000-321 du 12 avril 2000 relative aux droits des citoyens dans leurs relations avec les administrations ;
- exactes et sincères les informations du présent formulaire, notamment relatives aux demandes de subventions déposées auprès d'autres financeurs publics ;
- que l'association respecte les principes et valeurs de la Charte des engagements réciproques conclue le 14 février 2014 entre l'État, les associations d'élus territoriaux et le Mouvement associatif, ainsi que les déclinaisons de cette charte ;
- que l'association a perçu un montant total et cumulé d'aides publiques (subventions financières -ou en numéraire- et en nature) sur les trois derniers exercices (dont l'exercice en cours) (10)

inférieur ou égal à 500 000 €

supérieur à 500 000 €

- demander une subvention de : 15000 € au titre de l'année ou exercice 2024

- que cette subvention, si elle est accordée, sera versée au compte bancaire de l'association.

=> Joindre un RIB

Fait, le ...22 février 2024..... À ...Lomme.....

Signature



8 : "Le mandat ou procuration est un acte par lequel une personne donne à une autre le pouvoir de faire quelque chose pour le mandant et en son nom. Le contrat ne se forme que par l'acceptation du mandataire. Art. 1984 du code civil."

9 : Déclaration des changements de dirigeants, modifications de statuts, etc. auprès du greffe des associations - Préfecture ou Sous-préfecture.

10 : Conformément à la circulaire du Premier ministre du 29 septembre 2015, à la Décision 2012/21/UE de la Commission européenne du 20 décembre 2011 et au Règlement (UE) No 360/2012 de la Commission du 25 avril 2012 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis accordées à des entreprises fournissant des services d'intérêt économique général et au Règlement (UE) n° 1407/2013 de la Commission du 18 décembre 2013 relatif à l'application des articles 107 et 108 du traité sur le fonctionnement de l'Union européenne aux aides de minimis.